



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 10 octobre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 4 octobre 2019

Secrétaire de séance : Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE

L'An deux mil dix-neuf, le 10 octobre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (23) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Sylvie DELPLANQUE, Madame Marylène HEYE, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Monsieur Gérard VAN LERBERGHE, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Madame Florence LUZEUX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Karine LHARMINEZ, Monsieur Jimmy COUPÉ, Monsieur Philippe SIX (sorti à 19h50), Madame Sandrine PROUVOST, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Denis VOSSAERS, Monsieur Pierre-Gérard WILLEMETZ (arrivé à 19h15).

Excusés ou Absents : (10) Monsieur Thierry MARTIN (pouvoir donné à Mme Marylène HEYE), Madame Ghislaine HOUEL (pouvoir donné à M. Gérard REMACLE), Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU (pouvoir donné à M. Alain RIME), Monsieur Jérôme LEMAY (pouvoir donné à M. Philippe VYNCKIER-LOBROS), Monsieur Éric DOCQUIER (pouvoir donné à M. Thierry VANELSLANDE), Madame Anne VÉRISIMO (pouvoir donné à Mme le Maire), Madame Apolline MIGNOT (pouvoir donné à Mme Marie-Stéphanie VERVAEKE), Monsieur Samuel DEVOYE, Monsieur Régis VALOUR, Monsieur Valère DORNEZ (pouvoir donné à Mme Sandrine PROUVOST).

1 - REVISION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTES

Vu en commission n°1 le 30 septembre 2019.

Rapport de Madame le Maire.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Pour un bon fonctionnement des services, il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'évolution de carrières des agents municipaux compte tenu de la réussite au concours et examens professionnels, il convient de créer les emplois correspondants et de remettre à jour le tableau des emplois occupés.

Madame le Maire propose d'actualiser le tableau des emplois de la commune suite aux évolutions de carrières avec :

La création au tableau des effectifs des postes suivants :

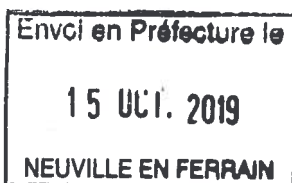
Filière animation :

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de travail
Adjoint d'Animation Catégorie C	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe Titulaire	2 postes permanents à temps complet

- **Où l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

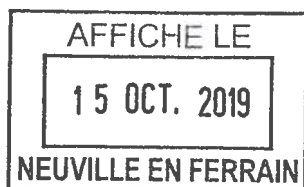
ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain
Conseillère Départementale du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne
de Lille



Grade	catégorie	Effectif voté précédemment	Modifications proposées au conseil municipal du 10 octobre 2019	Effectif soumis au vote	postes pourvus	dont poste à temps non complet
TOTALISATION DES EMPLOIS PERMANENTS		251	2	253	206	
EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES		191	2	193	155	
FILIERE ADMINISTRATIVE		49	0	49	38	
Directeur Général des Services -emploi fonctionnel ville de 10 000 à 20 000 habitants	A	1		1	1	
attaché hors classe	A	1		1	0	
attaché principal	A	3		3	3	
attaché	A	1		1	0	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	7		7	7	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	6		6	3	
Rédacteur	B	2		2	1	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	10		10	9	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	14		14	12	
Adjoint administratif	C	4		4	2	
FILIERE TECHNIQUE		99	0	99	83	
Ingénieur principal	A	2		2	2	
Ingénieur	A	0		0	0	
Technicien principal de 1ère classe	B	3		3	3	
Technicien principal de 2ème classe	B	0		0	0	
Technicien	B	1		1	0	
Agent de maîtrise principal	C	8		8	8	
Agent de maîtrise	C	7		7	5	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	8		8	7	
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	29		29	29	
Adjoint technique	C	21		21	19	dont 1 agent à 32 h 2 agents à 28 h - 3 à 30 h - 1 à 18 h et 4 à 20 h - 1 agent à 23 h
Adjoint technique - Temps non complet - 14h50 hebdomadaires	C	6		6	3	
Adjoint technique - Temps non complet - 8h50 hebdomadaires	C	1		1	0	
Adjoint technique - Temps non complet - 7h hebdomadaires	C	1		1	0	
Adjoint technique - Temps non complet - 5h50 hebdomadaires	C	12		12	7	
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE		24	0	24	19	
Puéricultrice Hors Classe	A	2		2	2	
Puéricultrice de classe supérieure	A	1		1	0	
Puéricultrice de classe normale	A	1		1	1	
Educateur principal de jeunes enfants	A	3		3	3	
Educateur de Jeunes Enfants	A	0		0	0	

Grade	catégorie	Effectif voté précédemment	Modifications proposées au conseil municipal du 10 octobre 2019	Effectif soumis au vote	postes pourvus	dont poste à temps non complet
TOTALISATION DES EMPLOIS PERMANENTS						
Infirmière	B	0	2	253	206	
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	5		0	0	
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	1		5	5	
Agent social principal de 2ème classe	C	4		1	1	
Agent social	C	1		4	3	dont 1 à 15 h
Agt Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère cl.	C	4		1	0	dont 1 à 15 h
ATSEM principal de 2ème classe	C	2		4	4	
FILIERE CULTURELLE		8	0	8	5	
Professeur d'Enseignement Artistique hors classe 8 h hebdomadaires	A	0		0	0	
Professeur d'Enseignement Artistique hors classe 2 h 30 hebdomadaire	A	1		1	1	
Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale	A	1		1	0	dont 1 à 8 h
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	1		1	1	Temps complet
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe - 13h00 hebdomadaire	B	1		1	1	Temps non complet
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe 3h30 hebdomadaire	B	1		1	1	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe 4h30 hebdomadaire	B	1		1	0	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe 4h30 hebdomadaire	B	1		1	0	
Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	B	1		1	1	
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	0		0	0	
Adjoint du patrimoine	C	0		0	0	
FILIERE ANIMATION		10	2	12	9	
Animateur chef	B	0		0	0	
Animateur Principal de 1ère classe	B	3		3	2	
Animateur Principal de 2ème classe	B	0		0	0	
Animateur	B	0		0	0	
Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe	C	1		1	1	
Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	C	2	2	4	2	
Adjoint d'animation	C	4		4	4	

Grade	catégorie	Effectif voté précédemment	Modifications proposées au conseil municipal du 10 octobre 2019	Effectif soumis au vote	postes pourvus	dont poste à temps non complet
TOTALISATION DES EMPLOIS PERMANENTS						
FILIERE SPORTIVE						
Conseiller Principal de 2ème classe des A.P.S	A	1	0	1	1	
Conseiller des A.P.S	A	0		0	0	
Educateur des APS Principal de 1ère classe	B	1		1	1	
Educateur des APS Principal de 2ème classe	B	0		0	0	
Educateur des A.P.S	B	0		0	0	
EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES						
Attaché territorial	A	0	0	0	51	
Chargé de mission	A	0		0	0	
Collaborateur de cabinet	A	1		1	1	
Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale	A	1		1	1	
Rééducateur de classe normale 12 heures hebdomadaires	B	0		0	0	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	7		7	4	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1		1	1	
Adjoint technique	C	50		50	44	dont 1 à 20 h, 1 tps plein, 1 à 6h50
EMPLOIS NON PERMANENTS						
Assistant spécialisé d'Enseignement Artistique	B	0	0	0	30	
Assistant d'Enseignement Artistique	B	0		0	0	
Animateur	B	10		10	0	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	10		10	1	
Adjoint d'animation	C	30		30	21	
Adjoint administratif	C	1		1	0	
Adjoint technique	C	20		20	4	
Contrat d'avenir (ex CEC)		2		2	1	
Contrat d'accompagnement dans l'emploi/PEC		5		5	1	
Apprenti		2		2	2	